



DELIBÉRATION N° 83/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

URBANISME

Acquisition de la parcelle ZM 120, située « La Roche Michel »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
Mme Nadège BROSSEAUD par M. Eric DERSIGNY
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme ;

Rapporteur : Laurence DUPONT

La Commune de Volvic a été informée, dans le cadre de la veille foncière réalisée par la SAFER, que la parcelle cadastrée ZM 120, située au lieu-dit « La Roche Michel », d'une surface de 1 831m² était en vente. La parcelle est située en zone ACI du PLUi.

Dans ce cadre, la Commune de Volvic a déposé un dossier de demande de préemption auprès de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, la Commune de Volvic souhaite acquérir la parcelle ZM 120 afin de la mettre à disposition d'un agriculteur exploitant situé sur le territoire communal. A proximité de cette parcelle, un agriculteur exploite déjà les parcelles ZM 126 à 137. De même, la propriétaire d'un élevage équin exploite des parcelles proches de la parcelle ZM 120.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition de cette parcelle ZM 120 au prix global de 4 320€ toutes indemnités confondues ;
- De décider de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à Volvic et que la Commune de Volvic prenne en charge les frais d'acte notariés ;

	<p>- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.</p>
<p>Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 20/06/2023 Publié ou notifié Le : 26/06/2023 Le Maire, Laurent THEVENOT</p> 	<p>Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Laurent THEVENOT</p> 